

BULLETIN DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE MEUSE

CDOM de la Meuse 26, route de Behonne 55000 BAR LE DUC

COMPOSITION DU CDOM

Bureau:

Pdt: Dr BRICHARD Jean-Michel

Vice-Pdte Nord-M:

Dr DELEAU-PREVOTEAU Jacqueline

Vice-Pdt Sud-M: Dr BOUCHY Olivier

Secrétaire gén. : Dr RIFF Maria

Secrétaire gén. adjte :

Dr THILTGES-ALTHUSER Isabelle

Trésorier : Dr MUNIER Claude

Conseillers titulaires:

Dr AUBRION Jean-Hugues

Dr BRIOLET Pierre

Dr LONG François-Xavier

Dr MATHIS Nicolas

Dr MENOUX Pascal

Dr MUNIER Gilles

Dr MUNIER Marc

Dr PRIOUX Jean-Michel

Dr ROBIN Nicolas

Conseillers suppléants :

DrAMBROISE Denis, DrBACCARO Manuela, DrCAILLET Rudy, DrEZZ-EDDINE Alex, DrFRIEDRICH Marc-André, DrGRANDJEAN-ANTOINE Isabelle, DrJAN Philippe, DrKLOTZ Jean-Noël, DrLUCQUIN Patrick, DrMAIRE Jean-Marc, DrWERNER Bruno.

Permanences assurées par le Président et le Secrétaire Général les mercredis de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous.

Secrétariat :

Mme Corinne SCHWARTZ Lundi au Vendredi 8h45-11h45 et 13h45-17h45

Tél: 03 29 45 56 13 Fax: 03 29 77 28 31

Courriel:meuse@55.medecin.fr



L'édito du Président

« Tout va très bien » (sur un air très connu)

Ou plutôt, pour coller à l'actualité, « cela va mieux ».

Mes compétences ne me permettent pas de juger du bien fondé de cette affirmation, venant de très haut, sauf si elle concerne la santé et plus particulièrement la Médecine. Aussi, dans mon domaine, je m'interroge : Les médecins pensent ils réellement que la situation s'améliore dans leur quotidien ? Je me permets d'en douter. Dans un proche passé, la loi HPST fut déjà sévèrement critiquée et fraichement accueillie par la communauté médicale. Ce fut encore plus marqué avec la dernière loi santé, dont de très nombreux décrets sont en gestation; elle souleva une très vive opposition avec des manifestations nationales qui ont rassemblé toutes les catégories de médecins ; elle entraina la colère des syndicats médicaux et de nombreuses critiques et mises en garde de la part de l'Ordre National des Médecins.

Malheureusement, ce mécontentement généralisé de la profession n'a eu que peu d'effet et si plus de 200 000 médecins ont clamé leur opposition à cette loi, ils n'ont pas été entendus alors qu'un syndicat du travail, comptant 10 fois moins d'adhérents, peut paralyser le pays et obtenir satisfaction à toutes sortes de revendications. La santé et ses acteurs ne sont vraiment plus un sujet intéressant nos dirigeants sauf quand il s'agit de faire des économies sur leur dos. Alors que ce soit les médecins libéraux, les médecins hospitaliers, les médecins urgentistes, les médecins du travail, les médecins salariés, les médecins scolaires (pardon pour ceux que j'oublie), trouvent-ils que « cela va mieux » ?

Le C à 23 Euros, bloqué depuis 5 ans n'est il pas une injure à la profession, un manque total de considération, de la part de nos dirigeants successifs? Ne faut-il pas envisager d'autres modes de rémunération sans recourir à une carotte sous forme d'objectifs à atteindre dont certains peuvent laisser les patients dubitatifs et méfiants ?

La trêve estivale arrivant, ces problèmes vont être mis en sommeil mais ils resurgiront à la rentrée à moins que tout «aille mieux» d'ici là. Si seulement, on pouvait ne pas en douter. Ce qui est certain, c'est qu'avec la chute des feuilles et le rapprochement de quelques échéances électorales, on va nous promettre, grâce aux subtilités de notre belle langue, que « cela ira mieux » en votant bien.... En attendant, je souhaite, à chacun de vous, un bel été faisant oublier quelques temps les difficultés d'un métier qui reste néanmoins unique.

DrJM.BRICHARD

Sommaire du bulletin

Vie du Conseil	Page 2	Verdun, Terre de Santé	Page 10
Élections du CNOM	Page 7	Inconduites sexuelles	Page 11
Élections du CROM Lorraine	Page 7	MAIA	Page 13
AMRV 9, AFEM et AAEFMN	Page 8	Droit de réponse CDOM	Page 14
Informations, mises en garde	Page 9	Installations en Meuse	Page 16
Dossiers médicaux et retraite	Page 10	Bilan financier de 2015	Page 17
		1	



Vie du conseil



* Inscriptions de praticiens :

Mme le Dr WEBER Stéphanie. Elle est la collaboratrice libérale de Mrs les Drs AMBROISE Denis et FAVIER Philippe, Médecins Généralistes au Pôle Médico-Social de VIGNEULLES LES HATTONCHATEL depuis le 04/04/2016.

Mr le Dr HARB Hassan, Spécialiste en Chirurgie Urologique. Il exerce au CH de VERDUN/ST MIHIEL.

Mr le Dr DURUPT Maxime, Médecin Généraliste, s'est associé le 02/05/2016 avec Mme le Dr JACQUES-GOURIOU Mélanie 14, rue Jean Jaurès à BELLEVILLE/MEUSE. Il était son assistant depuis le 11/01/2016.

Mme le Dr ANGOTTI Marjorie, Médecin Généraliste et titulaire du DESC de Nutrition et du DU Médecine de

l'Obésité et co-morbidités. Elle exerce au CH de BAR LE DUC (60 %) et elle est la collaboratrice libérale de Mr le Dr FAYON Sébastien à DOMBASLE EN ARGONNE (1 journée par semaine).

Mme le Dr CHARDON Dorota, Spécialiste en Psychiatrie. Elle exerce au CH de VERDUN/ST MIHIEL jusqu'au 03/07/2016.

Mr le Dr POIREL Christophe, Médecin Généraliste. Il a intégré la Maison Médicale de REVIGNY/ORNAIN le 06/06/2016 en tant que successuer de Mr le Dr VALLET Bernard et a une activité salariée à l'ADAPEI de la Meuse à VASSINCOURT depuis le 01/06/2016.



* Changement d'adresse professionnelle :

Le cabinet de Cardiologie de Mr le Dr ABOUZEID Samir de COMMERCY a été transféré du 28 au 26 Place Charles de Gaulle afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Mr le Dr ZIEGLER Laurent, Médecin Urgentiste, mis à disposition du CH de VERDUN/ST MIHIEL par le CH de BAR LE DUC, a été installé comme PH au CHVSM le 01/02/2016.



* Retraites avec ou sans poursuite d'activité :

<u>01/01/2016</u>: Mr le Dr BRUCKER Patrick, Gastroentérologue retraité actif, a cessé son activité au CHVSM le 31/12/2015.

<u>01/06/2016</u>: Mr le Dr HUSSON Jean-Louis, Cardiologue libéral retraité actif exerçant 32 Bd Poincaré à BAR LE DUC.

<u>01/07/2016</u>: Mr le Dr DHYVERT Yves, Médecin Généraliste à ETAIN. Il poursuit son activité.

<u>01/07/2016</u>: Mr le Dr PREVOTEAU Jean-Louis, Médecin du travail au SMIM de VERDUN.



* Cessations ou changements d'exercice de praticiens restant inscrits au Tableau :

Mme le Dr JABOUR-SALLOUM Rita, Pédiatre, a cessé son activité libérale 23 rue de la Belle Vierge à VERDUN le 31/12/2015. Elle exerce à présent à temps plein au CMPP de VERDUN où elle exerçait déjà à temps partiel.

Mr le Dr SCHOSSELER Philippe, Médecin Généraliste à BAR LE DUC, a cessé son exercice libéral le 27/02/2016. Il exerce depuis le 01/03/2016 les fonctions de médecin collaborateur en Médecine du Travail au SMIM de BAR LE DUC.

Mr le Dr LOCATELLI Andy, Ophtalmologiste, a cessé son exercice au CH de VERDUN/ST MIHIEL le 29/02/2016. A présent il effectue des remplacements libéraux et/ou hospitaliers.



* Transfert de dossiers :

Mme le Dr NITU Mariana, Médecin Généraliste, collaboratrice libérale de Mr le Dr MICHEL de CLERMONT EN ARGONNE depuis le 14/09/2015, a cessé son exercice en Meuse le 11/03/2016. Elle s'est installée à GIVRY-EN-ARGONNE (51) le 01/04/2016.

Mme le Dr BIENTZ Jocelyne, Psychiatre retraitée. Dossier transféré en Polynésie Française.

Mme le Dr DZHUROVA Yanita, Ophtalmologiste exerçant au CH de COMMERCY. Dossier transféré dans le Rhône.

Mme le Dr SADOWSKI Anne-Lise. Elle exerçait à la Maison de Retraite Ste-Catherine au CH de VERDUN/ST-MIHIEL Dossier transféré en Moselle.



* Retraits du tableau pour convenance personnelle :

Mr le Dr PROTIN Francis, médecin retraité domicilié à VERDUN. Radié le 31/12/2015. Mme le Dr SOIN Dominique, médecin retraité, domiciliée à LIGNY EN BARROIS. Radiée le 31/12/2015.



* Décès de médecins :

Décès de Mr le Dr BENYACHOU Mohammed, Radiologue, survenu le 16/02/2016 à l'âge 52 ans. Il était le frère de Mr le Dr BENYACHOU Khalid, également Radiologue, et de Mr le Dr BENYACHOU Mouhcine, Psychiatre au CHS de FAINS VEEL.

Décès le 30/04/2016 à l'âge de 92 ans de Mr le Dr ROUSSEAUX Guy, médecin retraité, domicilié à VERDUN.

Décès de Notre confrère le Dr Philippe GENTIT, généraliste exerçant à Tronville-en-Barrois depuis 1975 et jusqu'en 2010, le 11 juin à son domicile. Ses obsèques ont eu lieu le 13 juin en présence de sa famille et de ses amis les plus proches. Le Dr Claude MUNIER, son associé pendant 35 ans, a pris la parole pour lui rendre un hommage confraternel et amical.



* Qualifications - diplômes :

Mme le Dr COLLIN-AUFFRET Karine, exerçant au CH de VERDUN/ST-MIHIEL a obtenu le 01/10/2014 le DESC Médecine de la Douleur et Médecine Palliative.

et pratique en Pathologie neurovasculaire niveau 1 de Neurosonologie.

Mme le Dr TOUSSAINT-DURUPT Léopoldine exerçant au CH de VERDUN/ST-MIHIEL : DIU de Formation théorique



-<u>Circulaires et brochures du Conseil National</u> (certaines sont disponibles au secrétariat sur demande) :

N° 2016-003 : Diagnostic prénatal et IVG.

N° 2016-004 : VAE ordinale (suite aux circulaires n° 2014-084 ; 2015-05 ; 2015-027).

N° 2016-016: Arrêté du 13/11/2015 – Nouveaux DES 2017/2018 – Réforme du 3ème cycle des études médicales.

N° 2016-023 : Droit au titre « Chirurgie de la main » 2015 et récapitulatif depuis l'année 2000.

N° 2016-025 : Circulaire interministérielle – DGOS – aide médicale urgente – organisation – secours.

Cette circulaire préconise notamment d'élargir les destinations possibles d'évacuation des patients pris en charge par les pompiers. Ces lieux peuvent être un cabinet médical, une maison médicale de garde, une maison de santé. L'orientation est faite par la régulation du SAMU en fonction des contraintes des différents acteurs (ex : horaires). Les structures sont contactées avant chaque transport de patient et l'accord des professionnels de santé concernés systématiquement recueilli. Les ARS sont chargées d'identifier les structures volontaires pour recevoir ces patients.

N° 2016-030 : « Guide conseils à l'usage des CDOM sur la prise en charge d'un dossier avec risque de dérives sectaires ».

N° 2016-031: Durée d'autorisation de remplacement par un étudiant en médecine.

Certificat initial type dans le cadre de la promotion de la lutte contre les violences conjugales. Il est téléchargeable sur le site du CNOM. Parution dans le bulletin du CNOM.

Il a été envoyé par mail à tous les médecins nous ayant communiqué leur adresse électronique.



- Communiqués de presse du CNOM :

19/01/2016: Obligation vaccinale – Protéger sans contraindre, c'est possible.

17/02/2016 : Débat de l'Ordre : « La santé dans la société de l'information et de la communication ».

<u>21/03/2016</u>: Résultats de l'enquête annuelle du CNOM sur la permanence des soins : le dispositif de la PDS demeure fragile. Pour répondre durablement à la problématique de la PDS, l'Ordre des médecins plaide pour une gouvernance mieux partagée et une remise à plat profonde de l'organisation territoriale des soins.

<u>30/03/2016</u>: L'Ordre des médecins rappelle l'impératif de mettre en œuvre le décret d'application permettant de contrôler toutes les déclarations d'intérêt. Seule cette application effective permettra de garantir une transparence pleine et entière des relations entre les médecins et l'industrie de la santé, au bénéfice de tous.

14/04/2016 : L'Ordre des Médecins rappelle l'importance du respect de l'indépendance professionnelle des médecins, pillier de la déontologie médicale.

27/04/2016: Le CNOM s'inquiète des conséquences du projet de loi « El Khomri » sur le rôle de la médecine du travail.



- Cessions de cabinet, propositions d'association ou de succession, vacances de poste :

Le CH de BAR LE DUC recherche un Pneumologue.

- Informations diverses:

Courrier de l'ARS relatif à la structuration en 3 départements pour la région ACAL :

- Département 1 : Accès aus soins de premier recours. Responsable : Coralie PAULUS MAURELET
- Département 2 : Appui à la coordination et aux coopérations : Responsable : Dr Laurence

ECKMANN

- Département 3 : Accompagnement des protocoles de coopération. Responsable : Maïté MERKAL.

Contact siège: ars-acal-soins-de-proximité@ars.sante.fr.

Le CIDFF55 nous a fait savoir qu'il avait ouvert une antenne le 04/042016 au 9, Allée des Vosges à BAR LE DUC.

Communiqué du Service Médical Nord-Est sur son changement d'adresse à BAR LE DUC. Le Service médical de l'Assurance Maladie de la Meuse site de Bar-le-Duc a intégré les locaux de la CPAM de la Meuse le 17/05/2016. L'adresse est : Service médical de l'Assurance Maladie de la Meuse site de Bar-le-Duc 1, rue Polval – CS 50907 – 55015 BAR LE DUC CEDEX. La ligne directe dédiée aux professionnels de santé reste inchangée : 03.29.83.36.39 du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Envoyé par mail le 03/05/2016 à tous les médecins nous ayant communiqué leur adresse électronique.



Activités du Président, des membres du bureau et du conseil :

Dr Jean-Michel BRICHARD, Président :

- 27/01/2016 (avec Dr BOUCHY) : Entretien avec un praticien à sa demande
- 29/01/2016: Inauguration du Pavillon Aloïs à l'EHPAD de LIGNY EN BARROIS
- <u>03/02/2016</u> (avec Drs BOUCHY et ROBIN) : Rencontre à la Mairie de BAR LE DUC à propos du projet de MSP avec l'ARS, l'Ordre des Pharmaciens et Mr le Dr NITCHE
- 05/02/2016 et 06/02/2016 (avec Dr MUNIER C. et RIFF): Réunion des Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers des CDOM et CROM à PARIS
 - 17/02/2016: Entretien avec un médecin spécialiste et son possible successeur
 - 17/02/2016: Entretien avec un praticien en vue de son inscription
 - 22/02/2016: Installation du nouveau matériel informatique du CDOM
 - 23/02/2016: Entretien avec Mr le Dr GARA Jean-Pierre, Conseiller médical à la DT 54 et à la DT 55 de l'ARS d'ACAL
 - 24/02/2016 (avec le Trésorier) : Bilan comptable 2015 avec Monsieur TOURRE, Directeur d'YZICO
 - 24/02/2016 (avec Dr RIFF) : Entretien avec un praticien dans le cadre de sa demande d'inscription
 - 02/03/2016: Entretien avec Monsieur POUTRIEUX, Maire de REMBERCOURT-SOMMAISNE
 - 17/03/2016: Entretien avec un praticien à sa demande
 - 23/03/2016 (avec Dr BOUCHY): Entretien avec un praticien à sa demande
 - 29/03/2016 (avec Drs BOUCHY, MUNIER Claude, MUNIER Gilles, RIFF, THILTGES-ALTHUSER): réunion de bureau
- <u>06/04/2016</u> (avec Dr RIFF) : Entretien avec Mr le Dr GARA Jean-Pierre, Conseiller Médical aux DT 54 et 55 de l'ARS de la région Grand Est, et Monsieur DEBEAUMONT, Délégué Territorial de la Meuse de l'ARS de la région Grand Est
- <u>09/05/2016</u> (avec Dr DELEAU-PREVOTEAU Jacqueline) : Réunion organisée par l'ARS au CH de VERDUN/ST MIHIEL concernant l'organisation de l'offre de soins de premier recours pendant les commémorations du centenaire du 26 au 30/05/2016 à VERDUN
 - 17/05/2016 (avec les membres de la Commission bulletin) : Préparation du bulletin de juin-juillet 2016
- 23/05/2016 : ARS Rencontre avec un hypnotiseur de VERDUN. Rappel de la réglementation en matière d'exercice illégal de la Médecine
 - 24/05/2016: CPAM Inauguration du nouvel accueil Assurance maladie/CARSAT
- 24/05/2016: Séance plénière du CROM de Lorraine en remplacement de Mr le Dr LONG François-Xavier, Conseiller Régional Titulaire
- <u>30/05/2016</u> (avec Dr BOUCHY) : DT de la Meuse de l'ARS du Grand Est + CDOM : rencontre avec Mme le Dr COUY à propos de l'information des professionnels de santé par les CMPP
- <u>02/06/2016</u> (avec les Drs MUNIER Gilles, RIFF et ROBIN) : Conférence-débat au CROM de Lorraine à NANCY concernant la question de la laïcité dans l'exercice de la médecine en présence du Dr THEVENOT du CDOM 31 qui a présenté la brochure « soins et laïcité au quotidien »
- <u>06/06/2016</u> : Perquisition dans un établissement de santé en présence de la Juge d'Instruction du TGI de BAR LE DUC.

Dr BOUCHY Olivier, Secrétaire Général puis Vice-Président Sud-Meuse depuis le 17/03/2015 :

- 23/02/2016: Rencontre avec Monsieur STRAUS à l'ARS d'ACAL à propos de la démographie ambulatoire
- <u>24/02/2016</u> : Réunion à la DT 55 de l'ARS d'ACAL à propos de la démographie médicale à REMBERCOURT-SOMMAISNE
 - 18/03/2016 : Réunion de la Commission Démographie du CDOM 55
- <u>30/03/2016</u> (avec les Drs BRICHARD, KLOTZ, RIFF, ROBIN) : Réunion à l'EPL AGRO de BAR LE DUC sur les maisons de santé avec les professionnels de santé de la Communauté d'Agglomération Sud Meuse, l'ARS et les étudiants effectuant des remplacements en Meuse
- <u>06/04/2016</u> : Matinée du remplaçant organisée par ALOPRO REMPLA et REAGJIR Lorraine à la Faculté de Médecine de NANCY
 - 11/04/2016: Rencontre avec Monsieur LONGUET Gérard, Sénateur, à propos des SISA et de la TVA.
- 14/04/2016 à 20h (avec Dr RIFF + ARS) : Rencontre avec les Internes de MG du CH de BAR LE DUC à la MSP de LISLE EN RIGAULT
- <u>01/07/2016</u> : Intervention du CDOM 55 et de l'ARS auprès des membres du Conseil Départemental de la Meuse et des Présidents de CODECOM : point sur la démographie médicale, aides à l'installation...

Dr BRIOLET Pierre, Conseiller titulaire:

13/04/2016: Assemblée Générale du Comité de la Meuse de la Ligue contre le Cancer à LONGEVILLE EN BARROIS.

Dr RIFF Maria, Secrétaire Générale Adjointe jusqu'au 17/03/2015 puis Secrétaire Générale :

- 09/02/2016 : Réunion du CROM de Lorraine à titre consultatif à la place du Président
- 17/02/2016: AG d'ALOPRO à VANDOEUVRE LES NANCY
- 23/03/2016 : Saisie de dossier dans un cabinet médical
- 02/06/2016 : Comité de Suivi de la Maison des Adolescents de Meuse (MDA55) à BAR LE DUC

Dr MUNIER Claude, Trésorier:

- 12/02/2016: Entretien avec le Comptable établissement du bilan 2015
- 26/02/2016: Remise de bourses AFEM au CDOM 54
- 25/03/2016 : Conférence de Territoire avec l'ARS à l'IME de THIONVILLE
- 29/03/2016: Conseil de Surveillance du CH de BAR LE DUC
- 27/04/2016: CNOM PARIS Commission « Indemnisation des élus »
- 09/05/2016 : Entretien avec un Confrère dans le cadre de l'entraide ordinale

Dr DELEAU-PREVOTEAU Jacqueline, Conseillère titulaire puis Vice-Présidente Nord-Meuse depuis le 17/03/2015 :

- 03/02/2016: Entretien avec un praticien en vue de son inscription au Tableau
- <u>25/02/2016</u> : Conférence « Les avancées médicales de la 1ère Guerre Mondiale : la guerre chimique » animée par les Drs CERABONA et LONG à l'IFSI du CHVSM
 - 22/04/2016 : Saisie de dossiers médicaux au CHVSM

Dr LONG François-Xavier, Conseiller titulaire:

- <u>27/01/2016</u> : Cérémonie à DOUAUMONT à l'invitation de Monsieur le Préfet en présence de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire et SE Monsieur Tayeb ZITOUNI, Ministre algérien des Moudjahidines
 - <u>04/02/2016</u>: Entretien avec un praticien en vue de son inscription au Tableau
- <u>07/04/2016</u> : Séance plénière du CROM de Lorraine à NANCY. Elections à la Chambre Disciplinaire de Première Instance du CROM de Lorraine

Dr MUNIER Gilles, Conseiller titulaire:

- 28/04/2016: Entretien avec un Confrère (Entraide)
- <u>28/04/2016</u> (avec Dr DELEAU-PREVOTEAU Jacqueline) : Conférence-débat « Fin de vie soins palliatifs » organisée par le CDOM 57 à VANTAUX
 - 18/05/2016 : Réunion concernant le projet de Maison de Santé à l'Hôtel de Ville de VERDUN

Dr MUNIER Marc, Conseiller titulaire:

- 09/03/2016 : Saisie de dossier médical au CH de COMMERCY

Dr PRIOUX Jean-Michel, Conseiller Titulaire:

- <u>12/04/2016</u> (avec Drs DELEAU-PREVOTEAU et MUNIER Gilles + l'ARS) : Rencontre avec les Internes de Médecine Générale du CH de VERDUN/ST-MIHIEL à la MSP de THIERVILLE/MEUSE

Dr LUCQUIN Patrick, Conseiller suppléant :

- 29/04/2016 : Réunion du CODERST à la Préfecture
- 20/05/2016 : Réunion du groupe focus de l'ORSAS Lorraine dans le cadre de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie à VANDOEUVRE LES NANCY. Etude sur « La relation aux soins des citoyens en manque d'autonomie dans le cas de maladies s'ajoutant au handicap »



ÉLECTIONS CNOM DU 22 JUIN 2016

A la suite des élections du 22 juin, le nouveau Bureau du Conseil national de l'Ordre des médecins est composé comme

suit :

Président : Dr Bouet

Secrétaire Général : Dr Vorhauer

Trésorier : Dr Ahr

Vice-Présidents:

Dr Lucas, Dr Deseur, Dr Parrenin et Dr Romestaing

Présidents de Section :

Éthique et déontologie : Dr FaroudjaExercice professionnel : Dr Simon

- Formation et compétences médicales : Dr Nicodème

- Santé publique et démographie médicale : Dr Mourgues

Délégué général aux relations internes : Dr Arnault Délégué général aux affaires européennes et

internationales : Pr Degos Secrétaires généraux adjoints :

- Dr Le Douarin

- Dr Maurice

- Dr Wilmet

Trésorier adjoint : Dr Raynal

Commission nationale du fonds d'harmonisation et des

charges: Dr Blanc

Commission d'entraide : Dr Morali

Commission de Contrôle des comptes et des placements

financiers: Dr Beral

Formation restreinte des Recours : Dr Léon

Commission des appels en matière administrative :

Dr Munier

Commission des relations avec l'industrie du médicament

et des matériels médicaux : Dr Bourhis

Commission des affaires informatiques et des nouvelles

technologies : Dr Ichtertz

Commission des relations avec les usagers : Dr Mozar Commission de la permanence des soins et de l'aide

médicale urgente : Dr Bureau

Commission jeunes médecins : Dr Boyer

Commission d'étude des appels en matière de qualification

: Pr Guerrier

Vos 2 élus lorrains ont été élus à la présidence de la commission jeunes médecins (Dr Bruno BOYER) et aux appels en matière administrative (Dr Gilles MUNIER).



ÉLECTIONS CROM DE LORRAINE

Le Conseil Régional de l'Ordre a vu le 03 février 2016 son renouvellement par moitié (70 votants)

département	Poste à pourvoir	ELUS	
54	1 titulaire	Abraham Eliane (13voix)	
	3 suppléants	Rigon Jean Luc (10 voix)	
55	1 titulaire	Long François-Xavier (12 voix)	
57	2 titulaires Dr Kolopp Jean-Louis (19 voi		
	3 suppléants	Dr Lindas Pierre (19 voix)	
		Dr Begue Jean-Yves (5 voix)	
88	1 titulaire	Dr Admant Philippe (14 voix)	
	1 suppléant	Dr Mas Jacky (13 voix)	

Les membres du CROM ont procédé à l'élection de la chambre disciplinaire de première instance

Collège interne:

Titulaires	Abraham Eliane (6voix) Delattre Daniel (6 voix)		
	Kolopp Jean-Louis (6 voix) Long François-Xavier (6 voix)		
Suppléants	Boyer Bruno (5 voix), Royaux Vincent (5 voix), Fenot Jean-Luc (5 voix),		
	Mas Jacky (4 voix)		

Collège externe :

Titulaires	Breton Christian (7 voix), Thomas Philippe (7 voix)			
Suppléant	Craus Denis (6 voix)			

Le CDOM de la Meuse félicite les Docteurs Gilles MUNIER et François-Xavier LONG pour leur élection respective.



CONNAISSEZ-VOUS L'AMRV 9?

C'est l'Association lorraine des Médecins Retraités et Veuves de retraités de la CARMF.

- Elle défend vos droits et vos intérêts de retraités.
- Elle peut apporter une aide aux familles de médecins et éventuellement à leurs enfants.

- Elle organise un programme festif et convivial de sorties, de voyages et de réunions amicales.

Cotisation annuelle 2016 : 30 € pour les médecins

15 € pour les conjoints survivants

Oubliez votre individualisme et votre indifférence ; rejoignez-nous pour défendre vos intérêts ; inscrivez-vous auprès de notre Trésorier :

Dr GRANG Claude

9 Avenue du Général Leclerc 54000 NANCY

Téléphone : 09.80.72.15.38



CONNAISSEZ-VOUS L'AFEM?

C'est l'Aide aux Familles et Entraide Médicale est une association fondée en 1952 dont la mission est d'aider matériellement et moralement les familles de médecins en difficulté, mais surtout de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de leurs enfants grâce à l'attribution de bourses d'études.

L'AFEM a été présidée jusqu'en janvier 2010 par le Dr WERNER, ancien président du CDOM 54 et ancien trésorier du CNOM. Suite à son décès, la présidence est désormais assurée par le Dr Françoise GUIZE.

Il est bon de rappeler que l'AFEM ne reçoit aucune subvention. Les dons individuels des médecins représentent la moitié des ressources de l'association. L'autre moitié sont des dons émanant des conseils départementaux de l'Ordre, de certaines mutuelles de médecins et de quelques associations de médecins.

L'A.F.E.M.
168 rue de Grenelle
75007 PARIS
Tel: 01 45 51 55 90
Courriel: info@afem.net
CCP 8162682U
Paiement en ligne: www.afem.net

Pour notre département, la déléguée 55, Evelyne MUNIER, a remis en février 2016 une bourse d'études à un étudiant meusien, fils d'un confrère meusien décédé il y a quelques années.

A noter enfin que notre déléguée travaille en collaboration avec le service d'entraide du CDOM 55 pour repérer et contacter les familles pour suivi et aide éventuelle.

Merci pour vos dons qui, nous vous le rappelons, sont déductibles des impôts pour 2/3 de leur montant.

CONNAISSEZ-VOUS L'AAEFMN?

L'Association des Anciens Etudiants et amis de la Faculté de Médecine de Nancy existe depuis fort longtemps, mais s'est "réveillée" depuis peu sous la présidence du Pr Michel SCHMITT.

Notre nouveau Président veut créer les conditions d'une véritable alliance entre les anciens et les nouveaux étudiants de notre faculté, mais aussi permettre à ceux qui se sont côtoyés à la faculté ou au cours de leurs stages hospitaliers de se retrouver dans une ambiance amicale.

AAEFMN
Faculté de Médecine de Nancy
9 Avenue de la Forêt de Haye
CS 50184
54505 VANDOEUVRE LES NANCY Cedex

En 2017, cette rencontre confraternelle et amicale devrait être organisée en Meuse et plus particulièrement à Verdun à l'occasion du centenaire (à un an près !).

Il va sans dire que les médecins meusiens et plus particulièrement ceux issus de la fac de Nancy sont sollicités pour adhérer à l'association et la soutenir.

Vous pouvez consulter son site pour vous informer et vous inscrire : aaefmn.blogspot.com

Dr C.MUNIER



...VIGILANCE...VIGILANCE...VIGILANCE...

Accessibilité des locaux professionnels

L'Ordre attire votre attention sur le fait qu'il n'existe aucune agence officielle en charge de la gestion de l'accessibilité des locaux professionnels. En conséquence vous n'êtes pas tenu de répondre aux sollicitations de sociétés commerciales utilisant une dénomination pouvant prêter à confusion avec une agence officielle.

Annuaires professionnels

De même, nous profitons pour vous rappeler l'existence de sollicitations pour vous faire figurer dans différents annuaires professionnels : nous vous rappelons d'être vigilants avant de signer de tel engagement.

...RAPPEL...RAPPEL...RAPPEL...RAPPEL...

Changement de siège du service médical



Service Médical de l'assurance Maladie de la Meuse

Site Bar le Duc 1 rue Polval 55015 Bar le duc

Le service est joignable au 03-29-83-36-39 du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Vale the midden, rearne an middene un probleme, une difficulté, une ade 1885 250 400

<u>ARENE</u>: un service dédié aux professionnels de santé en difficultés quel que soit son âge et quel que soit son problème.

... A CONSULTER...A CONSULTER...A CONSULTER...

SOINS ET LAICITE AU QUOTIDIEN: La laïcité repose sur trois piliers: la liberté de conscience, l'égalité des citoyens et la neutralité de l'état à l'égard des religions. Elle n'est pas la négation ou le refus des religions. L'intrusion des convictions et l'évolution de la relation médecin-patient complique la tâche du soignant qui doit soigner sans discriminer. Un travail exemplaire a été mené par le conseil de l'ordre de la Haute Garonne. Ainsi 31 fiches ont été rédigées pour aider les médecins face à ces situations.

Vous pouvez les consulter ou les télécharger sur : http://www.ordmed31.org/actualites/article/soins-et-laicite-au-quotidien

Dr M BIF

BIOLOGIES URGENTES ET VEILLES DE FÉRIÉS (Suite...)

Le Bulletin du CDOM de janvier 2016 contenait un article sur la conduite à tenir en cas d'examens biologiques urgents et la nécessité d'en gérer les suites. La cour de cassation vient de rappeler les règles dans un arrêt du 3 février 2016.

Elle rappelle qu'un praticien qui prescrit un examen ou une analyse doit toujours s'enquérir du résultat afin, le cas échéant, d'adapter la prise en charge du patient. Cette décision faisait suite à la condamnation d'un gynécologue qui avait prescrit des analyses bactériologiques à sa patiente, mais n'avait jamais pris connaissance des résultats (mère porteuse d'un streptocoque B, nouveau né déclenchant une septicémie à strepto B le lendemain de sa naissance avec méningite dont il garde d'importantes séquelles).

On peut aussi rappeler un retard diagnostic de 3 ans pour un cancer de la prostate chez un patient ayant une élévation importante de ses PSA. Encore plus dramatique, ce dosage très perturbé des D-Dimères fait aux urgences et laissé sans suite. La patiente de 23 ans décédera le lendemain, d'une embolie pulmonaire massive, à son domicile. Afin d'éviter tout déboire, soyons vigilants sur nos prescriptions biologiques ou bactériologiques. Les résultats doivent faire l'objet d'une lecture prompte et attentive afin de prendre sans tarder les mesures nécessaires. Dr JM PRIOUX



DEPART en RETRAITE et DOSSIERS MEDICAUX : QUE FAIRE ?

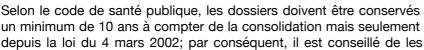
Les textes : Les articles 73 et 96 du code de déontologie et l'article L 1142-28 du code de la santé publique donnent les règles générales.

En pratique:

- En cas de décès, les dossiers sont remis à un éventuel successeur. A défaut, il appartient aux ayant droits de les conserver.
- En cas de départ en retraite ou de cessation d'activités pour maladie, le médecin doit informer ses patients, suffisamment à l'avance si possible, afin de leur permettre de s'organiser pour que la continuité des soins soit assurée.

S'il y a un successeur ou un associé, le dossier est confié a ce dernier avec l'accord du patient ou transféré à un autre médecin selon indication du patient à qui il peut aussi être remis en mains propres.

Si le médecin n'a pas de successeur, il doit s'arranger pour que ses patients qui ne l'auraient pas fait, puissent récupérer ou transférer leur dossier. Il doit donc indiquer la procédure à suivre, par affichette sur la porte du cabinet, par un message vocal laissé quelques temps sur la ligne téléphonique qui devra être conservée suffisamment longtemps. Il peut également donner au CDOM les moyens pour être joint par ses anciens patients soit par adresse mail, soit par téléphone, soit par courrier. Le CDOM délivrera l'information aux patients qui le contacteraient pour savoir comment récupérer un dossier médical.





garder au moins 20 ans, au maximum 30, notamment pour ceux antérieurs à la loi de 2002 et autant de temps après 18 ans quand il s'agit de mineurs.

Il ne faut pas oublier qu'un médecin peut être mis en cause jusqu'à 10 années après sa cessation d'activité et que le dossier médical peut lui être très utile pour se défendre.

Néanmoins, bonne retraite à ceux et celles qui envisagent de la prendre et qu'ils n'hésitent pas à contacter le CDOM en cas de difficultés.

Dr JM BRICHARD



COLLOQUE VERDUN TERRE DE SANTÉ, 7-8 Octobre 2016

1916-2016 : les secours aux blessés : un héritage

La bataille de Verdun de 1916, dans toute son horreur, a été à l'origine d'immenses progrès dans la prise en charge des blessés. De l'horreur de la guerre est née une réorganisation fonctionnelle de la chaîne d'évacuation sanitaire, point de départ vers l'organisation moderne de prise en charge des blessés, qu'ils soient militaires ou civils.

Les journées Verdun Terre de Santé raconteront l'histoire des évolutions du système de soins, elles sont un pont qui enjambe un siècle de prise en charge des blessés, militaires et civils.

Elles seront l'occasion, lors des tables rondes et du déplacement sur le terrain, de s'interroger sur une contribution majeure de l'Histoire à la modernité de nos méthodes et aux questions qui se posent aujourd'hui autour de notre système de santé. Sous la présidence du Dr François-Xavier LONG.

Plus de renseignements sur le site dont ces données sont tirées : http://www.verdunterredesante.org



LES INCONDUITES À CARACTÈRE SEXUEL

Le fait pour un médecin, pendant la période de la relation médicale qui s'établit avec le patient, d'abuser de cette relation pour avoir avec lui des relations sexuelles, d'avoir des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel constituent des inconduites à caractère sexuel (ICS). Les ICS sont contraires aux principes éthiques et déontologiques, développés dans le code de déontologie médicale, concernant le respect de la personne et de sa dignité (art 2), la moralité (art 3) et la déconsidération de la profession (art 31).

Il est nécessaire de rappeler qu'une relation non consentie entre deux personnes est <u>un interdit sociétal</u>. C'est le cas des agressions sexuelles, dont le viol, et du harcèlement sexuel qui sont réprimés par le code pénal.



Dans la littérature déontologique (serment d'Hippocrate, manuel d'éthique médicale de l'Association Médicale Mondiale ainsi que le code de déontologie médicale et ses commentaires) était rappelé l'interdit absolu d'une relation intime entre un médecin et sa patiente. Le caractère absolu de cet interdit doit être apprécié à l'aune de l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme garantissant le droit au respect de la vie privée et familiale.

La relation médicale, notamment celle de soin, est caractérisée par son asymétrie avec l'absence de réciprocité : le médecin donne, le patient est, lui, en position de recevoir. Cette asymétrie peut être corrigée en informant clairement le patient, et, par la recherche du consentement éclairé, en redonnant au patient l'autonomie de sa propre volonté. Dans certains cas, notamment du fait de la vulnérabilité du patient liée à son état pathologique ou à son statut socio-économique, cette asymétrie persiste. Le médecin ne doit jamais abuser de la faiblesse de son patient pour transgresser la relation médicale.



Comme aucun médecin n'est à l'abri de ressentir un jour une attirance quelconque (sexuelle ou autre) pour un patient ; il lui importe donc de bien se prémunir contre le risque d'un passage à l'acte qui peut s'avérer licencieux et l'amener à être poursuivi tant sur le plan pénal, civil que déontologique. En toute circonstance, le médecin doit garder "la bonne distance" avec son patient.

Par 10 recommandations, l'Ordre des Médecins souhaite sensibiliser les médecins et les étudiants, pour les préserver des ICS :

- 1 Ne pas abuser de l'ascendant de la fonction de médecin notamment sur des patients vulnérables, du fait de leur état pathologique ou de leur situation, pour transformer la relation médicale en relation sexualisée.
- 2 Toujours, par une attitude de réserve consciente et de bonne tenue, sans familiarité déplacée, respecter la personne humaine et sa dignité.

- 3 Réserver le cabinet médical uniquement à la pratique médicale (prévention, soins, investigations para-cliniques, expertise).
- 4 Expliquer toujours le déroulement de l'examen au patient, en préciser le pourquoi et le comment, puis en recueillir le consentement.
- 5 Assurer l'intimité du déshabillage (box, paravent).
- 6 Envisager l'opportunité, en accord avec le patient, de la nécessité de la présence d'un tiers (proche du patient, étudiant, autre collaborateur tenu au secret professionnel).
- 7 S'abstenir d'un comportement ambigu (palpation, commentaires) et d'un jeu conscient de séduction.
- 8 Détecter les personnes à risques comme les séducteurs et érotomanes, clarifier la situation avec les patients et si nécessaire appliquer les dispositions de l'article 47 du Code de Déontologie Médicale qui permet "au médecin, hors le cas d'urgence et le respect de ses devoirs d'humanité, de refuser ses soins".
- 9 Analyser la situation en étant à l'écoute de ses émotions pour les canaliser entre ce qui peut ou ne peut pas, être vécu.
- 10 S'interroger sur ses actes, ses attitudes et, en cas de situation difficile, identifier la personne ressource comme un confrère, avec laquelle on peut, en confiance, en parler et bénéficier de l'écoute et de conseils, pour clarifier la situation.



Conclusion

La relation médicale implique l'obligation éthique du respect de la personne humaine et de sa dignité. Le médecin ne doit pas abuser de sa position, notamment du fait de la vulnérabilité potentielle du patient, et doit s'abstenir de tout comportement ambigu (regard, parole, geste, attitude, familiarité inadaptée) en particulier à connotation sexuelle. L'observance de ces conseils permet aux médecins de se préserver des ICS et protège les patients en respectant leur dignité.

Dr Gilles MUNIER Conseiller Départemental & National Section éthique et déontologie



Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie. La méthode MAIA participe à la lisibilité du système d'aide et de soins, à la simplification et à l'optimisation du parcours des personnes âgées en s'appuyant sur les réseaux locaux d'acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social. MAIA propose aussi un service de « gestion de cas » pour les situations individuelles les plus complexes. Un gestionnaire de cas met en œuvre un accompagnement médico-social renforcé auprès des personnes âgées vivant à domicile. Ce service est gratuit pour les personnes.

Quand faire appel à un gestionnaire de cas?

Une personne de plus de 60 qui souhaite rester à domicile peut bénéficier d'un accompagnement d'un gestionnaire de cas si les trois critères de complexité suivants sont présents : La situation est instable et compromet le projet de maintien à domicile en raison d'un problème d'autonomie fonctionnelle, ou/et d'un problème d'autonomie décisionnelle ; les aides et les soins sont inexistants, insuffisants, inadaptés ou refusés ; il n'existe pas de personne ressource, ni d'entourage proche en mesure de mettre en place et coordonner les réponses aux besoins de soins et d'aides à la personne.

Comment se déroule un accompagnement par un gestionnaire de cas?

D'abord vous repérez (selon les trois critères ci-dessus) et ensuite vous nous alertez (fiche alerte à votre disposition au mail suivant mchenry@maiameusesud.org); (L'alerte a pu aussi se réaliser par l'assistante sociale, le réseau gérontologique ou autre acteur. Ces différents professionnels travaillant en réseau avec nous, si ils estiment que la situation relève d'une situation complexe nous l'oriente). Ensuite, le gestionnaire de cas évalue la situation de la personne en lien avec tous les partenaires concernés (santé, médico-sociaux, sociaux) concernés dont leur médecin. Après validation de la situation en entrée de gestion de cas par l'équipe de concertation MAIA Meuse sud (Département/CLIC, Réseau, EMP, ESA/intermaides 55, MAIA), se réalise un accompagnement intensif, continu et évolutif dans le temps au domicile et autres lieux l'accueillant et une coordination de l'ensemble des acteurs dont le médecin (sanitaire, médicosocial, social) intervenant auprès de la personne afin de favoriser son maintien à domicile tant qu'elle le désire.



Quel territoire d'intervention?

Il existe deux MAIA en Meuse : MAIA Meuse Nord et MAIA Meuse Sud. MAIA Meuse Sud couvre les intercommunalités du sud meusien à savoir : CC du Val d'Ornois, CC du Val des Couleurs, CC de Void, CC du Pays de Commercy, CC de la Haute Saulx, CC Pays de Saulx et du Perthois, CC du Pays de Revigny, Meuse grand Sud, CC du Sammiellois, CC des Côtes de Meuse et Woevre, CC Triaucourt-Vaubécourt, CC entre Aire et Meuse. Si la situation relève de

MAIA Meuse Nord : le téléphone est le suivant : 03 29 88 23 53/03 29 86 06 00. MAIA Meuse Nord sera présenté dans un prochain bulletin.

Dr M.RIFF

mchenry@maiameusesud.org

clorin@maiameusesud.org

Aapaul@maiameusesud.org

REPONSE DE L'ORDRE EN DROIT DE REPONSE A L'ARTICLE PARU DANS LE REPUBLICAIN LORRAIN LA VEILLE DE LA PROJECTION DU FILM « MEDECIN DE CAMPAGNE »

Le conseil de l'ordre des médecins de la Meuse demande un droit de réponse à la suite de l'article paru le 4 mai 2016 sur le thème très actuel de la médecine générale. À Pienne, le film « médecin de campagne » devait être le support d'un débat sur le métier de médecin libéral en milieu rural avec le témoignage du Dr Dhyvert médecin généraliste à Etain inscrit dans notre département, le conseil de l'ordre n'ayant été ni informé ni convié.

L'ordre voudrait rappeler que depuis 10 ans, la médecine générale est une spécialité universitaire avec des compétences de soins primaires, de recherche et de formation, que de nombreux médecins généralistes lorrains ayant le statut de maitre de stage universitaire (50 en Meuse) assurent ainsi la formation des internes dans cette spécialité au plus proche des patients.

Le socle commun de six années d'études de Médecine conduit chaque étudiant à connaitre l'ensemble des maladies ainsi que leur prise en charge. C'est ensuite que chacun choisira d'approfondir et de se spécialiser dans une discipline. De plus en plus d'étudiants en fin de ces 6 années font le choix assumé de cette spécialité de Médecine Générale, désirant ce type d'exercice en particulier. Les vocations sont toujours là!

Mais ces jeunes confrères ne veulent plus d'un exercice isolé, ils souhaitent exercer au sein de structures collectives avec d'autres professionnels, avec un secrétariat et des horaires adaptés à leur vie de famille.

Les Maisons de santé pluri professionnelles sont une réponse adaptée à l'installation des jeunes et au maintien de l'offre de soins sur un territoire. Ce ne sont pas des dispensaires mais des lieux de prise en charge (parfois multidisciplinaire) centrée sur le patient, des lieux d'éducation à la santé, des lieux de consultations spécialisées avancées permettant aux patients de

limiter leurs déplacements, des lieux de formation universitaire pour nos jeunes confrères.

Depuis 9 ans, Le Conseil de l'Ordre des Médecins de la Meuse en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Grand Est, le Conseil Départemental et le Conseil Régional a ainsi implanté 18 pôles de santé avec 25 maisons de santé. A ce jour : plus de 50% des médecins meusiens exercent dans une structure de groupe.

Depuis 2007, en Meuse nous avons bénéficié de 43 installations de jeunes confrères en médecine générale. De ce fait notre département n'a perdu que 5 % de ses médecins généralistes contre 12% dans le 54, 21% dans le 52 (données CNOM).

Dans notre département les médecins de moins de 40 ans représentent 19% des médecins généralistes nous classant ainsi dans un des taux les plus forts de France.

L'implantation d'une maison de santé pluri professionnelle à Etain entre dans cette démarche. Dans ce territoire où se poseront à plus ou moins court terme des problématiques d'offres de soins tant sur Etain avec le départ en retraite de 2 médecins que sur le secteur de Bouligny (cabinet secondaire partagé entre des médecins de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Spincourt et d'Etain).

Les membres du Conseil Départemental de l'Ordre de la Meuse





SENSIBILISATION DES INTERNES À UNE INSTALLATION MEUSIENNE

Sous l'impulsion du Dr O.BOUCHY, des réunions semestrielles ont lieu depuis 2007 auprès des internes des hôpitaux, ainsi que des stagiaires P1 (étudiants de 8ème ou 9ème année, stage accompagné) ou SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisé).

L'une se déroule sur Verdun et l'autre sur Bar Le Duc

Ces réunions permettent de présenter à nos futurs confrères, non seulement notre département, mais aussi les différents modes d'exercice, les incitations financières suivant les zones, les projets de réalisation de Maison de santé (MDS), le fonctionnement de ces structures, le financement, le montant de nos honoraires, nos charges ... Une cartographie détaillée du département leur montre les localisations des MDS. La visite d'une maison de santé clôt cette réunion illustrée d'un diaporama réalisé par le Conseil Départemental (attrait de la Meuse).

Les internes sont très satisfaits de celles-ci, car elles abordent des sujets jamais traités, ni à la faculté, ni à l'hôpital!

Certains objecteront que ces réunions font la part belle aux MDS. Cela tient au fait que 95% des étudiants envisageant un exercice libéral ne l'imaginent pas en dehors d'une MDS. Des postes hospitaliers vacants sont aussi évoqués lors de ces réunions.

Chaque réunion se termine par un questionnaire individuel sur le ressenti de cette soirée et le projet de chaque interne.

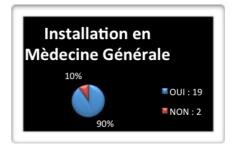
UN EXEMPLE: LE RESULTAT DES DERNIERES REUNIONS (Bar le Duc le 13/04/16; Verdun le 12/04/16)

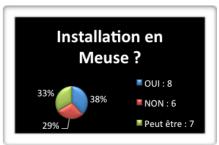
21 internes étaient présents (10 à Verdun et 11 à Bar le Duc). Cinq étaient originaires de la Meuse.

Il y avait 15 Femmes pour 6 Hommes.

Leurs souhaits:

Des résultats donc fort intéressants, même si pour un bon nombre d'entre eux, l'installation est encore lointaine. Le fait de leur montrer l'intérêt que leur porte notre conseil départemental de l'Ordre, ne peut être que bénéfique à leurs choix ultérieurs.





RESULTATS GLOBAUX:

En 9 ans, une centaine d'internes ont assisté à ces présentations.

Environ 40 internes sont maintenant installés en Meuse (libéraux ou hospitaliers).

- 43 installations depuis 2007
- 19% des médecins de moins de 40 ans
- 4 à 5 installations prévues en 2016
- Un déficit de médecins généralistes de seulement 5 % (contre 12 % en Meurthe-et-Moselle ou 21 % dans la Haute-Marne par exemple).

Dr JM.PRIOUX

BILAN FINANCIER 2015

Le bilan de gestion de l'année 2015 que je vous présente n'est pas un bilan comptable proprement dit, avec bilan d'actif et de passif, mais plutôt un compte de résultat beaucoup plus compréhensible pour tous.

Le bilan financier intégral produit par notre comptable et présenté par votre trésorier au CDOM a reçu le quitus des conseillers lors de la séance plénière du 6 avril 2016.

PRODUITS OU ENCAISSEMENTS		Publications et documentation	580 €
		Assurances	850 €
Cotisations		Dons et Entraide (AFEM)	840 €
cotisations entières	68 050 €	Frais bancaires	320 €
cotisations retraités	4 040 €		TOTAL 15 180 €
autres cotisations (SEL, SCP)	1 910 €		
Produits financiers	900 €	3 - Conseillers ordinaux (8 %)	
Fonds de péréquation (CNOM)	35 000 €	Frais de déplacement	7 310 €
TOTA	\L109 900 €		
		Réception et frais de réunion	1 560 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT OU DECAISSEMENTS		Honoraires conseillers	0€
1 - Charges salariales (56 %)			TOTAL 8 870 €
Salaires	35 550 €		
Charges sociales	17 260 €	4 - Frais concernant le siège (4 %)	
Taxes sur salaires	3 800 €	Electricité	2 000 €
TOTAL 56 610 €		Taxe foncière et autres taxes	1 300 €
		Femme de ménage	940 €
2 - Frais de fonctionnement (16 %)			TOTAL 4 240 €
Honoraires (comptable, experts, avocat)	2 880 €		
Fourniture de bureau et petit matériel	2 250 €	5 - Dotation aux amortissements (16 %)
Leasing photocopieur et cartouches 2 260 €		Remboursement du prêt + factures résiduelles	
Frais postaux et télécom	3 600 €	construction	16 230 €
Entretien matériel et bâtiment	1 600 €	TOTAL GENERAL des décaissements	101 130 €

Ce bilan diffère sensiblement des bilans précédents et ce pour deux raisons :

- La construction de notre nouveau siège a fait disparaître nos réserves, ce qui nous a permis d'accéder pour la première fois en 2015 à la subvention du fonds de péréquation du CNOM réservée aux départements ayant peu d'inscrits au tableau (moins de 750). Cette aide ciblée nous permet de présenter un bilan non déficitaire.
- Cette même construction, qui nous permet de travailler et de recevoir les confrères dans les meilleures conditions, entraîne des frais en rapport avec le remboursement du prêt et la prise en compte des factures résiduelles. Le restant dû en rapport avec la garantie décennale sera apuré en 2016.

De ce fait, les décaissements de 2015 sont supérieurs à ceux de 2014 malgré des frais de fonctionnement réduits et le bénévolat de vos collègues élus.

A noter qu'en 2016, notre CDOM va bénéficier d'une subvention du fonds d'harmonisation du CNOM qui va lui permettre de dédommager vos élus ordinaux, non pas au temps passé, mais à titre quasi symbolique.

Comme vous pouvez le constater, notre compte de résultat est positif traduisant un bilan de trésorerie sain et ce malgré les difficultés que nous rencontrons pour vendre notre ancien local, sis 45 rue Oudinot ; avis aux amateurs !

J'espère avoir donné tous les renseignements utiles à votre compréhension et reste à votre disposition pour tout commentaire et questions concernant le bilan présenté.

Dr C.MUNIER Trésorier